

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C\_\_1\_06\_2021-DE

C- 1-06-2021

# niort agglo

## Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 juin 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

### DIRECTION GÉNÉRALE - PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE L'EPCI

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Romain DUPEYROU, Valérie BELY-VOLLAND à Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### **Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :**

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

#### **Titulaire-s absent-e-s :**

Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Séverine VACHON.

#### **Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :**

Annick BAMBERGER

**Président de séance** : Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance** : Sophie BOUTRIT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE L'EPCI

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-11-2 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 et notamment son article 4 qui prolonge jusqu'au 28 juin 2021 le délai d'adoption des pactes de gouvernance ;

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi engagement et proximité, le Conseil d'agglomération doit débattre des principes de gouvernance, et le cas échéant adopter, un pacte de gouvernance après le renouvellement général des conseils municipaux.

Depuis 2014, la CAN a mis en place de nouveaux principes de gouvernance afin que l'intercommunalité constitue un espace de solidarité et d'action à l'intérieur duquel les communes partagent des valeurs fondées sur la confiance, la concertation, l'écoute et le dialogue.

Cette construction permet d'affirmer que la CAN et ses communes membres sont attachées, au travers de ces principes, à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse une juste représentativité démographique et territoriale afin de favoriser une gouvernance stable et durable au seul profit du territoire et de ses habitants. A cet effet, la recherche du consensus dans le processus décisionnel est privilégiée.

Conformément aux échanges en Conférence des Maires, ces engagements se retrouvent dans les principes de gouvernance, ci-annexés, qui illustrent le fonctionnement quotidien de la CAN et qui évoluent et s'adaptent au fur et à mesure de la construction de la coopération intercommunale.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation et du débat sur les principes de gouvernance de la Communauté d'Agglomération.

**Jérôme BALOGE**

**Président**